

REPONSE

à l'interpellation urgente no. 10 du député Albert Pitteloud (UDC/SVP) et cosignataires, concernant: dysfonctionnements dans le projet R3 : pourquoi le Conseiller d'Etat Rey-Bellet n'a-t-il rien dit ? (09.02.09)

En accord avec le Gouvernement, je réponds comme suit à cette interpellation.

Je rappelle d'abord comment on établit un projet de l'ampleur du PA-R3. Un groupement de 24 bureaux d'ingénieurs privés (GR3) a obtenu ce mandat du Conseil d'Etat. Ces spécialistes ont été accompagnés par un collège d'experts, sous la supervision du Canton et de la Confédération. Au total, ce sont plus de 60 personnes qui ont collaboré à l'établissement de ce projet pendant 3 ans. Dans ce contexte, la démission d'un membre du groupement d'ingénieurs constitue une situation certes regrettable, mais somme toute courante dans un projet d'une telle importance. En désaccord avec la direction et les responsables techniques de son groupement, il s'en est détaché de sa propre initiative dans la phase préliminaire d'établissement des variantes et n'a plus suivi les étapes ultérieures. Il en a informé nos services qui l'ont entendu et en ont pris acte en demandant au Groupement de régler les formalités. Cette affaire concerne donc le fonctionnement d'une société simple privée (GR3) et ne peut en aucune façon être assimilée à un dysfonctionnement du projet. C'est une péripétie à laquelle on tente de donner une importance qu'elle n'a pas. Pour ne pas perdre de temps, nous voulons vous informer des développements de l'évaluation du projet.

Ces débats sur les variantes Rhône étaient prévisibles, vu l'importance des enjeux pour notre canton et compte tenu du climat très émotionnel qui a toujours accompagné les projets concernant le Rhône et les surfaces agricoles.

Cela fait plus de 20 ans que nous avons posé les premiers diagnostics sur l'état du fleuve et plus de 10 ans que nous élaborons des variantes générales ! Nous avons répondu à toutes les questions posées pour empêcher tout élargissement : Ne peut-on simplement entretenir le fleuve ? Ne peut-on seulement renforcer les digues ? Ne peut-on retenir les crues dans nos barrages ? Ne peut-on construire une galerie souterraine (le célèbre aqueduc) ? Ne peut-on surélever les digues ? Ne peut-on pas partout creuser le fond ?

Après examen de toutes les variantes, nous avons établi le meilleur projet général possible, sans dogmatisme, sur mesure, avec des élargissements, des approfondissements, des renforcements selon les situations. Les projets de détail permettront encore d'être plus précis.

Il ne faut pas oublier l'essentiel : cet aménagement du fleuve doit être durable car il s'agit de protéger les 100'000 habitants de la plaine aujourd'hui menacés, au point que dans de nombreux secteurs on ne peut même plus construire d'habitation !

La dernière solution que vous avez défendue, l'abaissement systématique du fond de 2 m, a été étudiée et écartée quand nous avons eu la certitude qu'elle n'était pas réaliste, tant l'impact sur la nappe était important. L'ADSA a prétendu le contraire, en s'appuyant sur des études techniques restées longtemps secrètes et a largement communiqué ses propres conclusions. Ces études de l'ADSA ont finalement été transmises au Conseil d'Etat qui a décidé de les soumettre à des experts, comme le demandait cette association.

Nous connaissons maintenant l'avis de ces experts, dont les compétences sont largement reconnues et qui n'ont pas été contestés.

Le professeur Hans-Erwin Minor, de l'EPFZ, chargé des questions hydrauliques, rappelle évidemment que « *sous l'angle purement hydraulique, l'objectif de protection peut être atteint par approfondissement ou par élargissement.* » Son analyse conclut que « *la solution choisie, avec ses mesures de limitation des risques résiduels, correspond à la pratique actuelle en Suisse.* » Il rend attentif à la gestion nécessaire des matériaux, tout en soulignant qu'« *un approfondissement généralisé ne pourrait pas être approuvé* ». Il renvoie à l'expert Zwahlen pour les aspects hydrogéologiques. Et voici le verdict de l'expert mandaté par le Conseil d'Etat, le professeur François Zwahlen, directeur du Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel (CHYN): « *L'abaissement continu du lit mineur du fleuve de Brigue au Léman, comme le propose l'Adsa, aura un effet sur une majeure partie de la nappe. Cet effet ne sera pas négligeable et consistera en un abaissement de grande ampleur [...]. La proposition de l'Adsa n'est pas favorable à une bonne maîtrise des eaux souterraines.* » Et enfin : « *Le Projet Rhône a réalisé un projet qui limite au mieux les impacts sur les eaux souterraines en n'abaissant le fleuve que si aucune autre solution n'est possible. Nous considérons qu'il s'agit d'un bon projet et nous recommandons l'application de la version présentée dans le rapport de synthèse du plan d'aménagement de mai 2008.* ».

Les conclusions des études techniques de l'ADSA, sont ainsi écartées par les experts.

Rappelons de plus que cette solution a fait l'objet d'une intervention parlementaire fédérale, à laquelle le Conseil fédéral a simplement répondu qu'elle n'est pas durable pour la sécurité, qu'elle a un impact trop fort sur la nappe et qu'elle n'améliore pas l'état naturel du fleuve. Elle devait être trois fois meilleure, elle s'est révélée trois fois pire. Et au final, cette solution «ne satisfait pas les bases légales ».

La voilà la réalité : toutes les pistes possibles ont été explorées, exploitées dans la mesure du possible ! La solution proposée par le PA-R3, toute en nuances, est la seule voie envisageable pour atteindre les objectifs.

Bien sûr cette solution n'est pas miraculeuse, bien sûr elle nécessite des efforts, notamment de la part du monde agricole. Nous en sommes conscients et avons tout entrepris pour limiter l'impact du projet sur les terres. De plus, nous proposons de pallier ces effets négatifs en investissant massivement pour améliorer les structures agricoles. La perte de terrains doit servir à la meilleure solution de protection contre les crues, qui est prioritaire !

De quel sacrifice parle-t-on ? De 4 % de la surface agricole de plaine dans les prochains 40 ans. Un pour-mille par an. L'équivalent de 3 à 4 fois les surfaces perdues par an sur la seule commune de Fully pour y construire des villas. Le tribut est sensible, mais il est certain que nous pourrions trouver des compensations.

De nouvelles « solutions miraculeuses » reviennent chaque 4 ans. Il y a 4 ans presque jour pour jour, c'est l'aqueduc qui faisait les belles pages en demandant que l'Etat le réalise en lieu et place de la 3^e correction. Qui défend encore aujourd'hui cet aqueduc? Qui n'a pas compris que ce n'est pas une bonne solution pour la sécurité ?

En résumé, le projet d'aménagement du Rhône mis en consultation ne pourra pas être complètement modifié en raison des impératifs du projet et du contexte légal. On a besoin de surfaces pour faire un bon projet sécuritaire, un projet durable avec des plus-values naturelles et sociales, conformément à la loi votée à l'unanimité le 15 mars 2007 par ce même Parlement, il y a donc moins de deux ans. L'emprise du projet ne pourra pas être significativement réduite : les Offices fédéraux l'ont dit : « *Le PA-R3 ne peut être réduit, la marge de manœuvre a été exploitée.* »(...) « *Les élargissements deviennent désormais indispensables à l'équilibre du projet et ne peuvent plus guère être remis en question. L'avant-projet a utilisé la marge de manœuvre disponible* ». Cela ne nous empêchera pas d'optimiser localement ce projet dans le cadre de la mise à jour du PA-R3 puis au stade des dossiers d'enquête, toujours dans le sens d'une utilisation mesurée et rationnelle du sol.

Cela ne nous empêchera pas non plus de défendre fermement le sol agricole, en revendiquant de pouvoir utiliser au maximum les surfaces du Rhône comme surfaces de compensation écologique, en limitant l'expansion des zones à bâtir et en investissant massivement dans des solutions d'accompagnement comme les améliorations foncières intégrales.

Chaque remise en question permet de renforcer, notamment par le biais d'expertises neutres comme c'est le cas ici, la pertinence du projet retenu. Mais le temps des polémiques doit cesser, pour qu'on puisse tous ensemble mettre notre énergie à réaliser ce projet vital le plus rapidement possible. Nous pouvons le faire : le grand chantier de la mesure prioritaire de Viège, qui a débuté le mois passé, en est la preuve.